



MAIRIE DE PLOUHINEC
TEL 02 97 85 88 77
FAX 02 97 85 88 89
accueil@plouhinec.com
etat-civil@plouhinec.com

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
APRES-MIDI	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	FERMÉ

Demande de Passeports et/ou CNI :
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS,
*le lundi de 14h à 17h, le mardi, jeudi et
vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h, le
mercredi de 9h à 12h.*

Gagnez du temps, pré-remplissez le formulaire de demande CERFA sur le site de
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORT BIOMETRIQUE

* Pour un mineur, la demande de CNI ou de passeport est déposée par son représentant légal.
La présence du mineur est obligatoire :
- *Pour une demande de carte d'identité :* Pour un enfant de moins de 12ans : au dépôt de la pièce. Pour un enfant de 12 ans et plus : au dépôt et retrait de la pièce car prise d'empreintes.

- Pour une demande de passeport : pour enfant de moins de 12 ans : au dépôt de la pièce. Pour un enfant de 12 ans et plus : au dépôt et retrait de la pièce car prise d'empreintes lors de ces 2 étapes.

- « Tout passeport non retiré dans un délai de 3 mois, suivant sa mise en disposition en mairie est détruit » (article 12 décret n° 2005-1726 du 30/12/2005)

Dossier à remplir au stylo noir et en caractères d'imprimerie

TOUT DOSSIER DOIT ETRE REMPLI EN LETTRES MAJUSCULES ET AVEC LES ACCENTS

Pièces à fournir pour toute demande de carte d'identité ou de passeport biométrique :

- ✚ Copie intégrale d'acte de naissance, de moins de 3 mois, (à demander de la mairie du lieu de naissance), si 1ère demande ou si le titre est périmé depuis plus de 2 ans.
- ✚ Les informations relatives à la filiation (Nom, Prénom, date et lieu de naissance des parents) **OBLIGATOIRE**
- ✚ 2 photos d'identité, identique et récente de moins de 6 mois
 - Format 3,5X4, 5cm
 - taille du visage doit être compris entre 32 mm et 36mm
 - visage doit être de face, cheveux dégagés, bouche fermée, expression neutre, centré
 - Possibilité lunette (attention aux reflets)
- ✚ L'ancienne pièce (carte d'identité ou passeport), *si renouvellement* sinon l'ORIGINAL d'une déclaration de perte ou de vol.
- ✚ Une carte ou document officiel permettant de vous identifier (permis de conduire, permis de chasse, carte de bus...)
- ✚ Un justificatif de domicile (**original**) au NOM et PRENOM du demandeur de moins de 6 mois (facture EDF, SAUR, Ordure ménagère, téléphone, Impôts...) SINON remplir ATTESTATION D'HEBERGEMENT + CNI et justificatif de l'Hébergeant et fiche de paie ou attestation de mutuelle étudiante ou pôle emploi récent.
- ✚ La pièce d'identité (CNI, PASSEPORT) du représentant légal, lorsque la demande concerne un mineur.
- ✚ Livret de famille à jour
- ✚ Pour l'obtention d'un passeport, timbre fiscaux : chez les buralistes –trésorerie ou sur le site timbres.gouv.fr
 - 86 euros pour un majeur
 - 42 euros pour un mineur de 15 ans et plus
 - 17 euros pour les moins de 15 ans

✚ Pour le renouvellement d'une carte d'identité suite à une perte ou un vol : timbre fiscaux de 25 euros

✚ Personnes veuves, divorcées ou parents non mariés séparés :

- Livret de famille à jour ou acte de décès du conjoint décédé
- Jugement de divorce ou de séparation (**Original**), si garde alterné : pièce d'identité de l'autre parent + justificatif de domicile.
- Convention du juge aux affaires familiales pour les parents non mariés séparés (**Original**)

✚ Carte d'identité ou passeport périmé de moins de 2 ans (1ère demande de l'un des 2 titres ou renouvellement)

✚ Personnes majeures hébergées :

- Attestation d'hébergement signée par l'hébergeant
- Justificatif de domicile de l'hébergeant (**ORIGINAL**)
- Carte d'identité de l'hébergeant

✚ Personnes ayant acquis la nationalité française ou nées en France de parents étrangers ou de parents ayant acquis la nationalité française :

- Décret de naturalisation (**Original**)
- Certificat de Nationalité Française (**Original**)
- Déclaration d'acquisition de la nationalité française

✚ Pour les raisons professionnelles :

- Attestation de l'employeur (**OBLIGATOIRE**) + **billet d'avion**

✚ En cas de Perte ou de Vol :

- Déclaration de perte (en mairie), ou de vol (déclaration au commissariat)
- Document officiel avec photo permettant de vous identifier

POUR INFORMATION :

Depuis le 1er janvier 2014, la carte nationale d'identité est valable 15 ans.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Pour toute demande de renouvellement pour les personnes majeures, JOINDRE PREUVE DE DEPART ou JUSTIFICATIF DE DOMICILE -1an

ADRESSE UTILES

Pour obtenir un acte de naissance, de mariage ou de décès :

Contactez la mairie où a eu lieu l'événement :

- Préciser la filiation (noms et prénoms des parents) du titulaire de l'acte
- Joindre la photocopie de la pièce d'identité
- Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Personnes nées à l'étranger, s'adresser au :

Ministère des Affaires Etrangères
Service Central de l'Etat-Civil
11 rue de la Maison Blanche
44941 NANTES CEDEX 09

Ou sur le site du Ministère des Affaires Etrangères :

www.diplomatie.gouv.fr

Rubrique : Les Français et l'Etranger / Vos droits et démarches / Etat Civil

MAIRIES HABILITÉES	Horaires d'ouverture et de fermeture consacrés à la réception des demandes de passeports biométriques et CNI
AURAY Tél : 02.97.24.01.23	Lundi : 13h30 – 17h00 Mercredi et Vendredi 8h30-12h30
HENNEBONT Tél : 02.97.85.16.12	Du Lundi au Vendredi : 8h30 – 12h et 13h30-17h30
LANESTER Tél : 02.97.76.81.81	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00-11h30 à 13h30-17h00 Mercredi 8h00-12h00 et 13h30-17h30 Samedi : 9h00-12h00
LORIENT Tél : 02.97.02.22.00	Du Lundi au Vendredi : 8h30-17h15 Samedi : 9h00-12h00 sur RDV
PLUVIGNER Tél : 02 97 24 71 34	Sur RDV
BAUD Tél : 02 97 51 02 29	Sur RDV
PLOEMEUR Tél : 02.97.86.40.47	Mardi : 13h45-17h00 Du Mercredi au Vendredi : 8h15-12h00 à 13h45-17h00